[](https://www.kla.tv/6825)

Comment l’Islande a surmonté la crise de la dette

**Le jeudi 5 mars 2015 la cour supérieure de justice d’Islande a rendu un jugement historique. Quatre directeurs de banques ont été condamnés à des peines de détention de quatre à cinq ans et demi, et ceci en raison de manipulations frauduleuses du marché et de malhonnêteté.**

Bonsoir chers téléspectateurs. Le jeudi 5 mars 2015 la cour supérieure de justice d’Islande a rendu un jugement historique. Quatre directeurs de banques ont été condamnés à des peines de détention de quatre à cinq ans et demi, et ceci en raison de manipulations frauduleuses du marché et de malhonnêteté.  
Ce sont les peines les plus fortes qui aient jamais été prononcées dans la branche économique dans l’histoire judiciaire de l’Islande. Pour cette raison le procès qui porte le numéro de dossier 145/2014 est historique et exceptionnel parce que des directeurs de banques ont dû se justifier personnellement pour des escroqueries qu’ils avaient eux-mêmes ordonnées et avec lesquelles ils ont lésé des créanciers, des investisseurs, des épargnants et aussi le gouvernement, et ils n’ont pas pu rejeter ces escroqueries sur les banques.   
En 2008 l’Islande se trouvait devant une montagne de dettes, qui correspondait à 10 fois son produit intérieur brut annuel, c’est-à-dire un endettement de 1 000 %. A titre de comparaison : La Grèce déjà chancelante a actuellement une dette nationale de 175% du produit intérieur brut annuel. A l’époque, l’UE et le Fonds Monétaire International (le FMI) exigeaient du gouvernement islandais à Reykjavik que ces dettes soient collectivisées par le biais de la sécurisation des dépôts, par conséquent qu’elles soient rejetées sur la population islandaise.   
C’est par pur désespoir que Reykjavik a réagi contre.  
« Si ça avait été 2 fois le PIB, on aurait peut-être pu en parler », a dit après coup le ministre des Finances d’alors, Steingrímur J. Sigfússon : «  Mais un surendettement de 10 fois le PIB !? Là nous n’avons pas eu d’autre choix que de dire « Non ». C’étaient des dettes des banques privées en faillite, que celles-ci avaient accumulées dans les pays de l’UE à coup de transactions irresponsables et frauduleuses. Et ces instituts bancaires devaient aussi payer pour cela ou alors être mis en faillite », continuait le ministre des Finances.   
Le gouvernement islandais n’avait absolument aucune autre possibilité à l’époque. Car le peuple islandais lui-même a tout fait pour que ce soit ainsi. Après l’effondrement en 2008 la population était descendue dans la rue. Par ce qu’on appelle « la Révolution des casseroles » les Islandais ont non seulement chassé le gouvernement co-responsable des finances, mais après cela, au moyen de manifestations persévérantes et de référendums ils ont mis un terme à toute tentative de refiler même seulement une partie des dettes bancaires à l’Etat. On a rapidement arrêté les « compromis » qui pesaient sur l’Islande par un NON massif au référendum (un NON de 94%). Ces compromis étaient faits entre Reykjavik et les principaux pays créanciers, la Grande-Bretagne et les Pays-Bas et adoptés par le parlement.   
Il n’y a rien eu à faire non plus lorsque la Grande-Bretagne a même eu recours à sa législation anti-terrorisme pour mettre l’Islande sur le même plan qu’Al-Qaïda et pour faire geler toutes les valeurs actives du pays. Ceci a plutôt attisé la volonté de résistance en Islande. Ils ne se sont pas laissé intimider par ceux qui prédisaient que le pays deviendrait la Corée du nord ou le Cuba des pays du nord.   
Après l’échec de toutes les tentatives de chantage du front uni des Etats de l’UE et du FMI contre l’Islande, Londres et La Haye ont pris le chemin du tribunal et ont exigé que l’Islande paye. Mais à cause des lacunes dans la direction des banques de l’UE, la responsabilité de l’Etat islandais a été dégagée sans recours par la cour de justice de la zone européenne de libre-échange en 2013.   
«  On peut dire que l’Islande détient le record mondial de la remise de dettes », dit Lars Christensen, analyste directeur de la Danske Bank à Copenhague. Le professeur d’économie Matthíasson l’approuve : « Si d’autres pays sont amenés à refuser des dettes, ils pourraient apprendre une leçon de la crise en Islande. »  
« Le succès des réponses non orthodoxes à la crise. »  
Même le FMI paraît voir les choses de la même façon après coup. Quelle ironie ! Il est vrai que lors de la première année chaotique après la crise, l’Islande a bénéficié d’un crédit du FMI de dix milliards de dollars pour qu’elle ne sombre pas dans la faillite. Mais Reykjavik a fait minutieusement attention aux conditions attachées au crédit qu’il acceptait. Le système d’aides sociales y a certainement « laissé des plumes », mais l’essentiel est resté intact. On a refusé l’exigence du FMI d’une coupe à blanc sociale radicale.  
« En ce qui concerne la justice sociale, nous figurons encore tout en haut sur l’échelle internationale », a pu déclarer le Premier Ministre Jóhanna Siguršardóttir en faisant le bilan de l’année 2013. En un temps record l’Islande est passée d’un exemple supposé dissuasif (à savoir qu’il ne faut pas provoquer des marchés financiers et les établissements bancaires et qu’il ne faut pas laisser les banques faire faillite) en un exemple positif maintes fois relevé. Lorsque l’agence de notification « Fitch » a relevé la solvabilité de l’Islande en 2012, elle l’a justifiée explicitement avec ces mots : « Le succès des réponses non orthodoxes à la crise ». Alors qu’en 2009 le déficit était de moins 7%, il n’était plus trois ans plus tard que de presque moins 3%, si bien qu’on s’est retrouvé au même niveau que la zone de l’UE. Le Couronne islandaise s’est stabilisée de nouveau, alors qu’elle était 25 à 30% en-dessous de l’Euro et du dollar avant la crise. Le taux de chômage n’est que de 4% et l’inflation n’est plus d’actualité.   
Cela nous montre une chose : Il faut que les peuples sortent du credo du chantage des banques et du FMI, qui veulent empêcher un effacement des dettes au profit des banques et qui préfèrent les collectiviser et les rejeter sur la population.   
L’Islande nous l’a démontré en laissant courir à la faillite les banques privées soi-disant importantes pour le système. La vie continue encore, et même avec plus de succès que si on saigne un pays à blanc pour satisfaire l’avidité des créanciers. Bravo l’Islande !  
Nous vous remercions pour votre attention et nous vous souhaitons une excellente soirée.

**de Karl-Heinz C.**

**Sources:**

SOURCE :  
  
[www.initiative.cc/Artikel/2015\_03\_14\_Island.htm](https://www.initiative.cc/Artikel/2015_03_14_Island.htm)  
  
[www.taz.de/1/archiv/digitaz/artikel/](https://www.taz.de/1/archiv/digitaz/artikel/)  
?ressort=a2&dig=2015%2F02%2F21%2Fa0156&cHash=01784131a0aa2afc5949628dbd7a3f2e

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

#Islande-fr - [www.kla.tv/Islande-fr](https://www.kla.tv/Islande-fr)

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.